

REGLEMENT INTERIEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE

CRECHE KARABOUILLE A DISSAY

Votre enfant intègre la crèche Karabouille, vous devenez MEMBRE ACTIF d'une ASSOCIATION A GESTION et A PARTICIPATION PARENTALE !



1) Une Crèche Associative à gestion et participation parentale, c'est quoi ? :

- **Des parents**, à la fois gestionnaires de la structure et employeurs de l'équipe des salariés.
Des parents engagés qui participent activement à la vie de la structure et à son bon fonctionnement au quotidien, par leur bénévolat : pliage de linge, organisation des fêtes, bricolage, jardinage...
- **Une équipe de professionnelles salariées** qui vous écoute, qui assure un service d'accueil petite enfance de qualité et organise la vie quotidienne de la structure.
- **Une collaboration : parents / professionnelles** qui garantit la qualité de l'accueil et l'éveil des enfants.
- **Un projet pédagogique** pour les enfants **qui inclut les parents.**

Vous ne serez pas de simples utilisateurs !

Pour mieux comprendre le fonctionnement associatif

L'ASSEMBLEE GENERALE approuve le rapport d'activités et le bilan financier de l'année passée, vote le budget prévisionnel, délibère éventuellement sur les projets de l'association. Elle valide le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement de la structure.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION assume la responsabilité administrative de l'association et décide des orientations politiques et budgétaires de la structure. Ses membres (composés du bureau de l'association et des administrateurs) sont élus lors d'un Conseil d'Administration Extraordinaire.

LE BUREAU oriente et applique les décisions du Conseil d'Administration. En lien étroit avec la direction, il assure le bon fonctionnement quotidien de la structure.

REJOIGNEZ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (4 réunions par an + 1 Assemblée Générale)

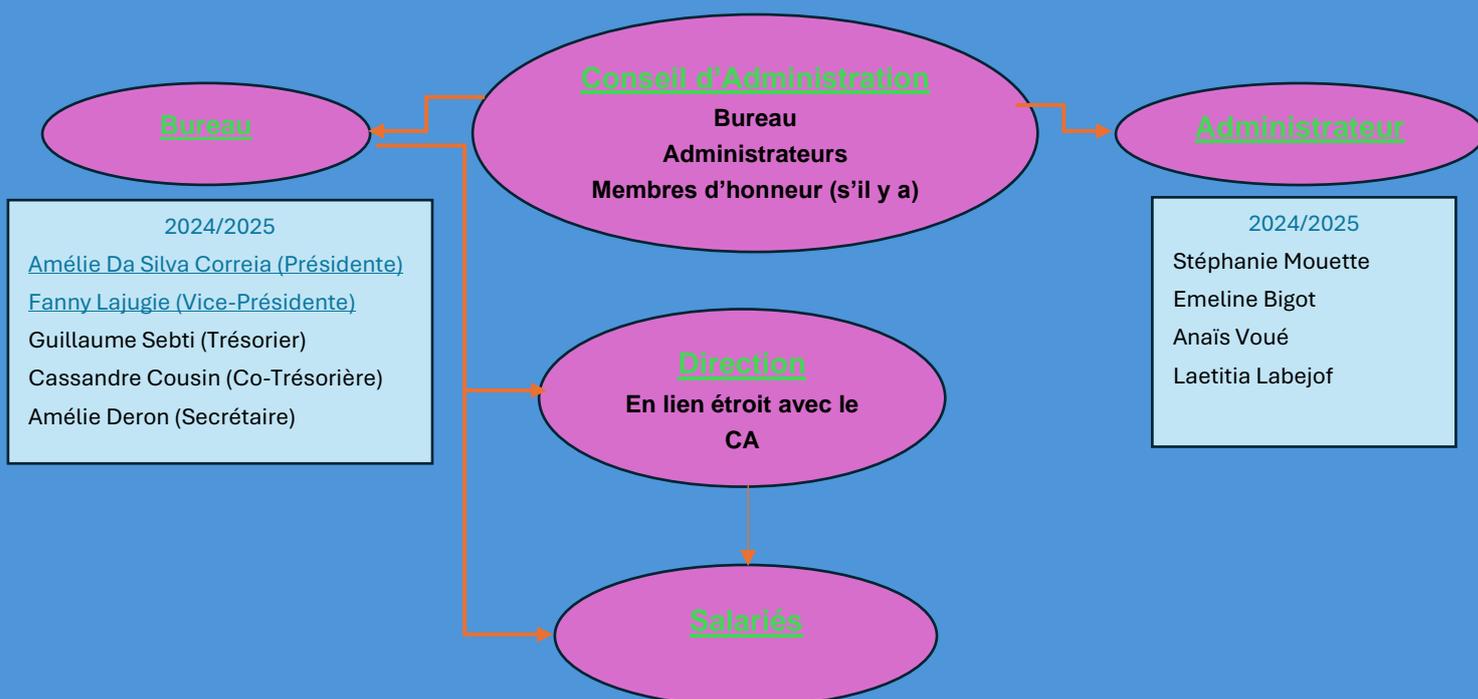
OU LE BUREAU (1 réunion tous les 2 mois)

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !!!

2) Le FONCTIONNEMENT de l'Association

- **Chaque famille doit prendre en charge une responsabilité** afin de contribuer à la gestion de la crèche en intégrant soit une commission (commission fêtes, commission achat, bricolage, jardinage, pliage de linge...) soit en se présentant à un poste au sein du bureau (président de l'association, vice-président, secrétaire, trésorier).
- **Chaque famille doit participer à l'Assemblée Générale de l'association** qui a lieu au mois de juin > date donnée dès le début de l'année (1 membre par famille suffit) > **OBLIGATOIRE.**
- **La crèche doit obligatoirement compter au moins 3 membres du bureau** (Président, Trésorier, Secrétaire) > **A DEFAUT, LA STRUCTURE NE PEUT FONCTIONNER.**
- **Chaque famille est invitée aux réunions du conseil d'administration**, 4 par an > dates données dès le début de l'année.
- **Chaque famille doit participer à 2 grands ménages de la crèche** dans l'année. C'est aussi un moment convivial entre parents qui permet de faire connaissance > une date par mois est proposée, en alternance vendredi soir ou samedi matin. 1 tableau d'inscription est donné aux familles dès le début de l'année. Pour une bonne organisation, le bureau doit être prévenu par mail de toute annulation de dernière minute. **TOUT GRAND MENAGE NON EFFECTUE SERA FACTURE A LA FIN DE L'ANNEE, 70€ par grand ménage non fait (soit 140€ pour les 2).**
- **Chaque nouvelle famille intégrant la structure** sera accueillie par une famille déjà présente (dans la limite du possible bien sûr), un appel sera fait aux familles pour expliquer le fonctionnement de l'association au moment de la visite des locaux, en collaboration avec la direction.

3) Composition du CONSEIL D'ADMINISTRATION



4) BENEVOLAT

La crèche parentale ce n'est pas qu'un mode de garde, c'est aussi un engagement dans la vie associative POUR TOUS !

NOUS SOMMES TOUS BENEVOLES !

5) POSTES PARENTAUX ET COMMISSIONS

UN APPEL AU BENEVOLAT POURRA ETRE FAIT SUR CHAQUE POSTE A UN INSTANT DONNE.

- **Pliage de linge** : 10 familles au minimum, être le plus régulier possible, quelques minutes 2 fois par semaine (bavoirs, gants et serviettes de toilette, draps...)
- **Bricolage / Jardinage** : 6 personnes au minimum, à la demande > fixation étagère, sel dans l'adoucisseur, déchetterie, remise en état ou montage de mobilier/mobilier de jardin, travaux de peinture/lasure, retrait du lierre, aide à la mise en place du potager, etc...
- **Fêtes pour les enfants ET Apéro pour les parents** 😊 : **Seulement 2 SOIREES dans l'année**
= 1 fête de Noël en décembre pour nos loulous (accueillir – décorer – ranger) + 1 fête de fin d'année en juin avec organisation et tirage d'une tombola.
5 parents au minimum avec, à compter de l'année prochaine, 1 parent de l'année précédente intégré au groupe (accueil du/des intervenants à Noël et proposer un spectacle pour l'année suivante, mise en place et rangement/nettoyage de la salle...) > **Une fiche protocole détaillée et à jour vous sera fourni, il n'y aura plus qu'à suivre les informations !**
1 réunion en début d'année + 1 avant chaque évènement.
- **Vide-greniers** : Organisation de 2 vide-greniers (hiver/printemps) dans l'année, regroupant 6 parents en collaboration avec la commission achat pour les courses et les autres familles si besoin. 1 parent de l'année précédente intégré au groupe à compter de l'année prochaine Possibilité de remplacer un évènement à la place d'un vide-greniers (à définir en début d'année avec le bureau et la commission) > **Une fiche protocole détaillée et à jour vous sera fourni, il n'y aura plus qu'à suivre les informations !**
- **Achats** : 4 familles au minimum. A la demande: achat de pack d'eau, produits d'entretien, courses pour la commission fêtes et vide greniers...
- **Communication** : 1 parent pour tenir le site internet et la page Facebook.
- **CHSCT** : 1 à 2 parents en relation avec le CSE (nombre de réunion(s) à préciser).
- **Projet Pédagogique** : Ce poste sera présent ou non en fonction des années (aménagement du jardin depuis 2 ans par exemple)

1 membre du bureau référent pour chaque poste.

Le bureau pourra alerter par mail s'il constate qu'une famille ne participe pas à son poste, puis convoquer celle-ci si la situation perdure.

***N'hésitez pas à faire connaître à l'équipe
pédagogique vos talents artistiques
(Musique, chant, peinture, sculpture,
théâtre...) pour participer à des animations
auprès des enfants.***

